

Formation Permis B (AAC)



TARIFS PERMIS B (Option AAC)				
Forfait code :	En ligne	En Salle	En Stage	Sans Code
Évaluation de départ	55 €	55 €	55 €	55 €
Frais administratifs	75 €	75 €	75 €	75 €
Livret numérique B	5 €	5 €	5 €	5 €
Formation en ligne Easyweb (durée de 6 mois)	50 €			
Formation en salle + Easyweb (durée 6 mois)		190 €		
Formation en stage 4 jrs + Easyweb + livre de code			300 €	
Examen Code ETG	30 €	30 €	30 €	
Sous-Total à régler à l'inscription	215 €	355 €	465 €	135 €
Pratique :				
13 heures de conduite Boite Automatique	715 €	715 €	715 €	715 €
20 heures de conduite Boite Manuelle	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €
Attestation de fin de formation	110 €	110 €	110 €	110 €
Rendez-vous pédagogiques :				
Rendez-vous pédagogiques n° 1 (obligatoire)	55 €	55 €	55 €	55 €
Rendez-vous pédagogiques n° 2 (obligatoire)	55 €	55 €	55 €	55 €
Accompagnement examen	55 €	55 €	55 €	55 €
TOTAL FORMATION Boite Automatique 13h	1 205 €	1 345 €	1 455 €	1 125 €
TOTAL FORMATION Boite Manuelle	1 590 €	1 730 €	1 840 €	1 510 €

Formation finançable par le Compte Personnel de Formation

Pour nous situer

40 Boulevard du 14 Juillet – 17400

Saint Jean D'Angely

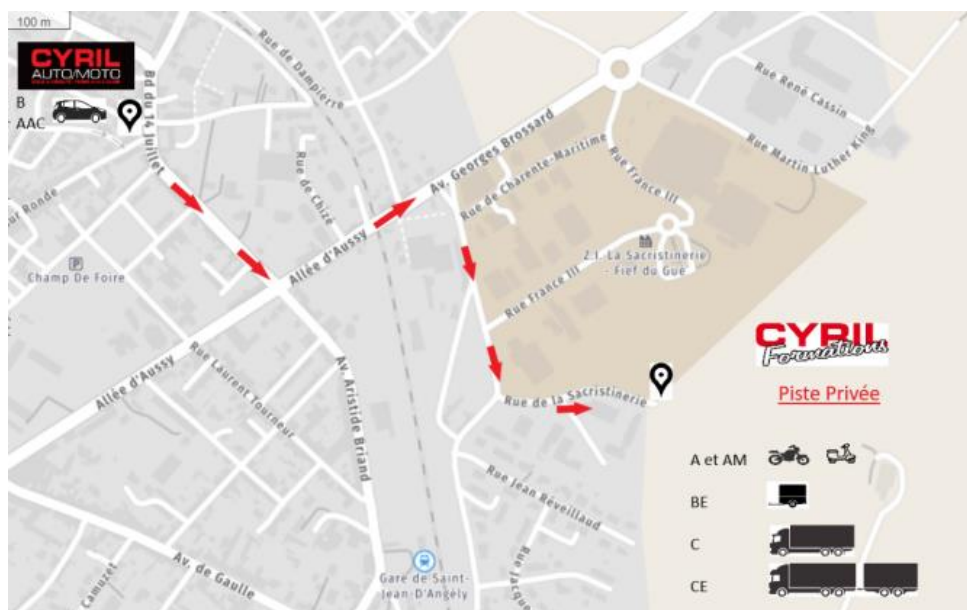
Tel : 05.46.33.09.27 – @ :

cyrilautomoto@orange.fr – Site Web

: cyril-auto-moto.fr

Horaires d'ouvertures :

Lundi : Fermé au public le matin,
ouvert de 14h à 18h / **Mardi, mercredi
et vendredi** : de 9h à 12h et de 14h à
18h / **Jeudi** : Fermé toute la journée
au public / **Samedi** : de 9h à 12h



PERMIS B Conduite Accompagnée

Le permis B permet de conduire les véhicules automobiles :

- Ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui ne dépasse pas 3,5 tonnes ;
- Affectés au transport de personnes ou de marchandises ;
- Conçus et construits pour le transport de huit passagers au maximum, conducteur non compris.
- Les véhicules mentionnés précédemment, attelés d'une remorque lorsque le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est inférieur ou égal à 750 kilogrammes.

Quels Avantages ?

La conduite accompagnée permet notamment :

- D'acquérir une expérience de conduite. Gagner ainsi en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que futur conducteur
- **Un taux de réussite plus important** lors du passage de l'épreuve du permis avec 75 % de réussite contre 57 % dans la filière traditionnelle
- **Une période probatoire réduite** : les jeunes conducteurs ayant suivi la conduite accompagnée seront crédités de leurs 12 points sur le permis à l'issue de 2 ans sans commettre d'infraction, contre 3 ans pour les titulaires ayant obtenu le permis via la filière traditionnelle
- Passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès 17 ans
- Obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur »
- Commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite), dès l'âge de 15 ans.

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre la sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre

formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.